

3 B CLIM
Société à responsabilité limitée
Au capital de 245 000 euros
Siège social : 6 Rue Marcel Paul, 91300 MASSY
492 919 964 RCS EVRY

COMPTES ANNUELS
EXERCICE 30/09/2023

« Certifiés conformes »
La Gérance

S. BOUTIN



Désignation de l'entreprise : SARL 3 B CLIM SARL										Néant			*
			Exercice N							Exercice (N-1)			
			France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC						
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF						
			FG	13 539 312	FH		FI	13 539 312	12 389 580				
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	13 539 312	FK		FL	13 539 312	12 389 580				
	Production stockée*						FM						
	Production immobilisée*						FN						
	Subventions d'exploitation						FO	18 367	9 333				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP	73 341	68 400				
	Autres produits (1) (11)						FQ	1 319	1 323				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	13 632 339	12 468 636				
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS					
Variation de stock (marchandises)*						FT							
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	4 590 583	3 988 771					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(25 521)	(14 233)					
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	3 414 585	3 431 353					
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	96 577	105 276					
Salaires et traitements*						FY	2 668 267	2 563 046					
Charges sociales (10)						FZ	1 500 066	1 229 387					
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	68 545	58 955				
							GB						
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC					
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD					
Autres charges (12)						GE	25 016	24 053					
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	12 338 118	11 386 608					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 294 220	1 082 027					
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH						
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI						
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ						
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK						
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	27 070	17 053				
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM						
	Différences positives de change						GN						
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO						
	Total des produits financiers (V)						GP	27 070	17 053				
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ						
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	685	989				
	Différences négatives de change						GS						
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT						
	Total des charges financières (VI)						GU	685	989				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	26 385	16 063					
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 320 605	1 098 091					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 3 B CLIM SARL										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	37 463		6 183	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	52 167		75 070	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	89 629		81 253	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	47 461		33 785	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	4 456		12 355	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	51 916		46 140	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	37 713		35 113	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	363 752		316 668	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	13 749 038		12 566 942	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	12 754 471		11 750 406	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	994 566		816 535	
RENVOS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY				
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG				
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP	300 288		256 305	
			- Crédit bail immobilier							HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD				
	(9)	Dont transferts de charges								A1	73 341		68 400	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2				
	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	23 874		22 905	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6			obligatoires		A9					
A8						dont cotisations Madelin		A7						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N				
Cf état annexe										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
										51 916		89 629		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N				
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 B CLIM
Société à responsabilité limitée
Au capital de 245 000 euros
Siège social : 6 Rue Marcel Paul, 91300 MASSY
492 919 964 RCS EVRY

COMPTES ANNUELS
EXERCICE 30/09/2023

« Certifiés conformes »
La Gérance

S. BOUTIN



Désignation de l'entreprise :SARL 3 B CLIM SARL

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*12

Adresse de l'entreprise6 Rue Marcel Paul

91300 MASSY

Durée de l'exercice précédent*12

Numéro SIRET*49291996400022

Néant☐*

				Exercice N clos le, 13 0 0 9 2 0 2 3		N-1 13 0 0 9 2 0 2 2			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	32 338	AG	31 995	343	610		
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP	114 361	AQ	22 430	91 931	96 938		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	146 088	AS	97 188	48 901	36 491		
	Autres immobilisations corporelles	AT	670 118	AU	478 378	191 741	161 045		
	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU		CV					
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	85 900	BI		85 900	85 900		
TOTAL (II)		BJ	1 048 805	BK	629 990	418 815	380 984		
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	135 773	BM		135 773	110 252		
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	33 712	BW		33 712	1 338		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 111 158	BY	7 797	4 103 361	3 228 757		
	Autres créances (3)	BZ	96 711	CA		96 711	146 382		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	1 300 885	CE		1 300 885	1 300 370		
	Disponibilités	CF	306 985	CG		306 985	292 961		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	26 980	CI		26 980	36 913		
	TOTAL (III)	CJ	6 012 204	CK	7 797	6 004 407	5 116 972		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	7 061 009	IA	637 787	6 423 222	5 497 956		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie Quadran

DGFip N° 2050 2023

Dossier N° 000427 en Euros.

Attestation de présentation des comptes

Désignation de l'entreprise : SARL 3 B CLIM SARL				Néant ☐ *	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 B CLIM
Société à responsabilité limitée
Au capital de 245 000 euros
Siège social : 6 Rue Marcel Paul, 91300 MASSY
492 919 964 RCS EVRY

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 FÉVRIER 2024**

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 994 566 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice : 994 566 euros
- A titre de dividendes aux associés : 900 000 euros
Soit 128,57 euros par part

Le solde,

- Au compte "autres réserves" : 94 566 euros
Ainsi porté de 2 113 115 € à 2 207 681 €

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 900 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 30 septembre 2020 :
280 000 euros, soit 40 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 280 000 euros
- Exercice clos le 30 septembre 2021 :
800 000 euros, soit 114,29 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 800 000 euros

- **Exercice clos le 30 septembre 2022 :**
600 000 euros, soit 85,71 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 600 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 février 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La Gérance**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes, positioned below the text 'Certifié conforme La Gérance'.

3 B CLIM

Société à responsabilité limitée

Au capital de 245 000 euros

Siège social : 6 Rue Marcel Paul, 91300 MASSY

492 919 964 RCS EVRY

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 FÉVRIER 2024

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2023, de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et, le cas échéant, de prendre des décisions relatives à la gérance ou au contrôle de notre Société.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

L'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023 est rapportée dans les documents comptables.

Événements importants

- Apport de l'intégralité des titres détenus par Monsieur Stéphane BOURGASSER au profit la holding SBOTECHIMMO (RCS 978 220 671)
- Apport de 910 parts sociales détenues par Monsieur Eric LHOMOND au profit de la holding LÉCLA (RCS 980 896 641)
- Apport de 700 parts sociales détenues par Monsieur Laurent WATTELLE au profit de la holding 2MATILA (RCS 982 176 174)

Les holdings, visées ci-dessus, ont été agréées en qualité de nouvelles associées de la société 3 B CLIM à compter du 31 mars 2023.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

- Transformation de la société en SAS

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 30 septembre 2023 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

	Article D. 441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées (préciser : HT ou TTC)	898 230,05 € TTC	27 272,38 € TTC	0€ TC	0€ TC	37 316,56 € TTC	64 588,94 € TTC	1 159 471,04 TTC	348 945,03 TTC	212 407,58 TTC	338 675,80 TTC	197 422,27 €	1 097 450,68 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT ou TTC)	9% TTC	0.2%	0%	0%	0,4%	0.8%						

53

Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice <i>(préciser : HT ou TTC)</i>		9%	2.6%	1.6%	2.5%	1.4%	8.1%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées							
Nombre des factures exclues	1	0					
Montant total des factures exclues <i>(préciser : HT ou TTC)</i>	15 106.02 € TTC						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)							
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : 60j ☐ Délais légaux :	☐ Délais contractuels : 30j ☐ Délais légaux :					

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

- Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 13 539 312 euros contre 12 389 580 euros pour l'exercice précédent.
- Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 93 027 euros contre 79 056 euros pour l'exercice précédent.
- Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 4 565 062 euros contre 3 974 538 euros pour l'exercice précédent.

- Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 3 414 585 euros contre 3 431 353 euros pour l'exercice précédent.
- Le montant des impôts et taxes s'élève à 96 577 euros contre 105 276 euros pour l'exercice précédent.
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 668 267 euros contre 2 563 046 euros pour l'exercice précédent.
- Le montant des charges sociales s'élève à 1 500 066 euros contre 1 229 387 euros pour l'exercice précédent.
- L'effectif salarié moyen s'élève à 57 contre 55 pour l'exercice précédent.
- Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 68 545 euros contre 58 955 euros pour l'exercice précédent.
- Le montant des autres charges s'élève à 25 016 euros contre 24 053 euros pour l'exercice précédent.
- Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 12 338 118 euros contre 11 386 608 euros pour l'exercice précédent.
- Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 1 294 220 euros contre 1 082 027 euros pour l'exercice précédent.
- Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 26 385 euros (16 063 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 1 320 605 euros contre 1 098 091 euros pour l'exercice précédent.
- Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 37 713 euros contre 35 113 euros pour l'exercice précédent.
- L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 363 752 euros contre 316 668 euros pour l'exercice précédent.
- Le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023 se solde ainsi par un bénéfice de 994 566 euros contre un bénéfice de 816 535 euros pour l'exercice précédent.
- Au 30 septembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 6 423 222 euros contre 5 497 956 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 994 566 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice : 994 566 euros
- A titre de dividendes aux associés : 900 000 euros
Soit 128,57 euros par part

Le solde,

- Au compte "autres réserves" : 94 566 euros
Ainsi porté de 2 113 115 € à 2 207 681 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 2 477 181 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 900 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les modalités de mise en paiement du dividende seraient fixées par la gérance.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- **Exercice clos le 30 septembre 2020 :**
280 000 euros, soit 40 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 280 000 euros
- **Exercice clos le 30 septembre 2021 :**
800 000 euros, soit 114,29 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 800 000 euros
- **Exercice clos le 30 septembre 2022 :**
600 000 euros, soit 85,71 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 600 000 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

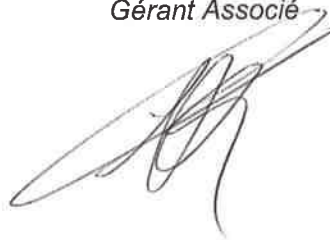
Rémunération de la gérance

Nous vous proposons aussi de bien vouloir approuver la rémunération allouée à la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à MASSY
Le 8 février 2024

Serge BRAVAIS
Gérant Associé



3 B CLIM

Société à Responsabilité limitée au capital de 245 000 €

Siège social : ZI de La Bonde-6 rue Marcel Paul
91300 Massy

R C S E V R Y : B 492 919 964

RAPPORTS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE ANNUEL CLOS

LE 30 SEPTEMBRE 2023

Fiduciaire Paris Ouest

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

inscrite au tableau de l'Ordre de Paris

et membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Siège social : 82, avenue André Morizet 92100 BOULOGNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE ANNUEL CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3BCLIM relatifs à l'exercice annuel clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les notes de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables suivies par votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus, les informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires appelés à statuer sur les comptes

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevée que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne le 23 janvier 2024

<i>Le commissaire aux comptes</i>	
Fiduciaire Paris Ouest	
Florence Dutrieux	

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DE L'EXERCICE ANNUEL CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

En application de l'article R. 223-16 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, mentionnée à l'article L. 223-19 dudit code, qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Il ne nous a pas été fait mention de nouvelles conventions durant l'exercice écoulé.



CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE

Conventions autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article L.225-30 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

⇒ Avec la SCI ASSOCIMMO

✓ Personnes concernées :

Messieurs Serge Bravais, Laurent Wattelle, Eric Lhomond et Stéphane Bourgasser

✓ Nature et objet :

Un contrat de bail commercial a été signé à effet du 7 septembre 2010 pour une durée de 9 ans pour les locaux sis 6 rue Marcel Paul à Massy (91)

✓ Modalités : loyer trimestriel de 22 249,34 € HT, soit 88 998 € au titre de l'exercice écoulé.

⇒ Avec la SCI ASSOCIMMO

✓ Personnes concernées :

Messieurs Serge Bravais, Laurent Wattelle, Eric Lhomond et Stéphane Bourgasser

✓ Nature et objet :

Un contrat de bail commercial a été signé à effet du le 24 septembre 2018 pour une durée de 9 ans pour un bâtiment de 521 m2 sis 4 rue Marcel Paul à Massy (91)

✓ Modalités : loyer trimestriel de 1902.82 HT, soit 77 211 € au titre de l'exercice écoulé

A la clôture de l'exercice le compte fournisseur est débiteur de 2 124€.

Fait à Boulogne le 23 janvier 2024

Fiduciaire Paris Ouest
Florence Dutrieux



Désignation de l'entreprise : SARL 3 B CLIM SARL

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2.45.....0.00.....)	DA	245 000	245 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	24 500	24 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 113 115	1 896 580
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	994 566	816 535
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	3 377 181	2 982 615
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	49 556	78 836
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	43 622	4 264
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 020 577	1 079 900
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 601 131	1 146 057
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	300 712	158 705
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	30 442	47 580
	TOTAL (IV)	EC	3 046 040	2 515 341
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 423 222	5 497 956
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 018 370	2 465 816
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		7 659

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 3 B CLIM SARL

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue	}	biens*	FD		FE		FF		
				FG	13 539 312	FH		FI	13 539 312	12 389 580
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	13 539 312	FK		FL	13 539 312	12 389 580		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO	18 367	9 333		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	73 341	68 400		
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 319	1 323		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	13 632 339	12 468 636	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
	Variation de stock (marchandises)*						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	4 590 583	3 988 771	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(25 521)	(14 233)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	3 414 585	3 431 353	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	96 577	105 276	
	Salaires et traitements*						FY	2 668 267	2 563 046	
	Charges sociales (10)						FZ	1 500 066	1 229 387	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements*		GA	68 545	58 955		
				- dotations aux provisions		GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	25 016	24 053	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	12 338 118	11 386 608	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 294 220	1 082 027	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	27 070	17 053	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	27 070	17 053	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	685	989	
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	685	989	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	26 385	16 063		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 320 605	1 080 091		

Commissaire aux comptes
198 091

Désignation de l'entreprise : SARL 3 B CLIM SARL

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	37 463	6 183		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	52 167	75 070		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	89 629	81 253		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	47 461	33 785		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	4 456	12 355		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	51 916	46 140		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	37 713	35 113		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices *										HK	363 752	316 668		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	13 749 038	12 566 942		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	12 754 471	11 750 406		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	994 566	816 535		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HIO				
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY				
	(3)	Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier								IG				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP	300 288	256 305		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IH				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								IJ				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								IK				
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								IX				
	(9)	Dont transferts de charges								RC				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								RD				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A1	73 341	68 400		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A2				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives								A3				
	(13)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								A4	23 874	22 905		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)								Exercice N				
	Cf état annexe										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
											51 916		89 629	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N					
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 6 423 221.54 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 13 539 312.18 Euros et dégageant un bénéfice de 994 566.15 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	32 338		
Installations générales agencements aménagements des constructions	114 361		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	118 277		27 811
Installations générales agencements aménagements divers	401 915		18 970
Matériel de transport	50 952		36 720
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	143 799		27 330
TOTAL	829 304		110 831
Prêts, autres immobilisations financières	85 900		
TOTAL	85 900		
TOTAL GENERAL	947 542		110 831

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			32 338	32 338
Installations générales agencements aménagements constr.			114 361	114 361
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			146 088	146 088
Installations générales agencements aménagements divers			420 885	420 885
Matériel de transport		9 568	78 104	78 104
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			171 129	171 129
TOTAL		9 568	930 567	930 567
Prêts, autres immobilisations financières			85 900	85 900
TOTAL			85 900	85 900
TOTAL GENERAL		9 568	1 048 805	1 048 805

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	31 728	267		31 995
Installations générales agencements aménagements constr.	17 423	5 007		22 430
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	81 786	15 401		97 188
Installations générales agencements aménagements divers	297 190	23 128		320 319
Matériel de transport	25 631	11 500	5 112	32 019
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	112 799	13 241		126 040
TOTAL	534 830	68 278	5 112	597 995
TOTAL GENERAL	566 558	68 545	5 112	629 990

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 6 7				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	5 0 0 7				
Instal.techniques matériel outillage indus.	15 4 0 1				
Instal.générales agenc.aménag.divers	23 1 2 8				
Matériel de transport	11 5 0 0				
Matériel de bureau informatique mobilier	13 2 4 1				
TOTAL	68 2 7 8				
TOTAL GENERAL	68 5 4 5				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	85 900		85 900
Clients douteux ou litigieux	9 356	9 356	
Autres créances clients	4 101 801	4 101 801	
Personnel et comptes rattachés	17 828	17 828	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 925	6 925	
Taxe sur la valeur ajoutée	69 480	69 480	
Débiteurs divers	2 480	2 480	
Charges constatées d'avance	26 980	26 980	
TOTAL	4 320 749	4 234 849	85 900

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	31	31		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	49 525	21 854	27 671	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 020 577	1 020 577		
Personnel et comptes rattachés	494 809	494 809		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	277 533	277 533		
Impôts sur les bénéfices	48 115	48 115		
Taxe sur la valeur ajoutée	748 383	748 383		
Autres impôts taxes et assimilés	32 291	32 291		
Autres dettes	300 712	300 712		
Produits constatés d'avance	30 442	30 442		
TOTAL	3 002 418	2 974 747	27 671	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	21 607			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	35.0000	7 000			7 000

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Outils industriels	Linéaire	4 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 4 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 4 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 544 168
Autres créances	6 514
Total	1 550 682

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	31
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 173
Dettes fiscales et sociales	270 711
Total	310 915

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	26 980
Total	26 980
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	30 442
Total	30 442

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				1 001 019	1 001 019
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				180 870	180 870
- dotations de l'exercice				195 187	195 187
Total				376 057	376 057
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				338 649	338 649
- exercice				300 288	300 288
Total				638 937	638 937
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				237 734	237 734
- entre 1 et 5 ans				219 447	219 447
Total				457 181	457 181

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

3 B CLIM
Société à responsabilité limitée
Au capital de 245 000 euros
Siège social : 6 Rue Marcel Paul, 91300 MASSY
492 919 964 RCS EVRY

COMPTES ANNUELS
EXERCICE 30/09/2023

« Certifiés conformes »
La Gérance

S. BOUTIN



ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 6 423 221.54 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 13 539 312.18 Euros et dégageant un bénéfice de 994 566.15 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	32 338		
Installations générales agencements aménagements des constructions	114 361		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	118 277		27 811
Installations générales agencements aménagements divers	401 915		18 970
Matériel de transport	50 952		36 720
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	143 799		27 330
TOTAL	829 304		110 831
Prêts, autres immobilisations financières	85 900		
TOTAL	85 900		
TOTAL GENERAL	947 542		110 831

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			32 338	32 338
Installations générales agencements aménagements constr.			114 361	114 361
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			146 088	146 088
Installations générales agencements aménagements divers			420 885	420 885
Matériel de transport	9 568		78 104	78 104
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			171 129	171 129
TOTAL	9 568		930 567	930 567
Prêts, autres immobilisations financières			85 900	85 900
TOTAL			85 900	85 900
TOTAL GENERAL	9 568		1 048 805	1 048 805

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	31 728	267		31 995
Installations générales agencements aménagements constr.	17 423	5 007		22 430
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	81 786	15 401		97 188
Installations générales agencements aménagements divers	297 190	23 128		320 319
Matériel de transport	25 631	11 500	5 112	32 019
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	112 799	13 241		126 040
TOTAL	534 830	68 278	5 112	597 995
TOTAL GENERAL	566 558	68 545	5 112	629 990

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 6 7				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	5 0 0 7				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 5 4 0 1				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 3 1 2 8				
Matériel de transport	1 1 5 0 0				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 3 2 4 1				
TOTAL	6 8 2 7 8				
TOTAL GENERAL	6 8 5 4 5				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	8 5 9 0 0		8 5 9 0 0
Clients douteux ou litigieux	9 3 5 6	9 3 5 6	
Autres créances clients	4 1 0 1 8 0 1	4 1 0 1 8 0 1	
Personnel et comptes rattachés	1 7 8 2 8	1 7 8 2 8	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 9 2 5	6 9 2 5	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 9 4 8 0	6 9 4 8 0	
Débiteurs divers	2 4 8 0	2 4 8 0	
Charges constatées d'avance	2 6 9 8 0	2 6 9 8 0	
TOTAL	4 3 2 0 7 4 9	4 2 3 4 8 4 9	8 5 9 0 0

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 1	3 1		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	4 9 5 2 5	2 1 8 5 4	2 7 6 7 1	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 0 2 0 5 7 7	1 0 2 0 5 7 7		
Personnel et comptes rattachés	4 9 4 8 0 9	4 9 4 8 0 9		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 7 7 5 3 3	2 7 7 5 3 3		
Impôts sur les bénéfices	4 8 1 1 5	4 8 1 1 5		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 4 8 3 8 3	7 4 8 3 8 3		
Autres impôts taxes et assimilés	3 2 2 9 1	3 2 2 9 1		
Autres dettes	3 0 0 7 1 2	3 0 0 7 1 2		
Produits constatés d'avance	3 0 4 4 2	3 0 4 4 2		
TOTAL	3 0 0 2 4 1 8	2 9 7 4 7 4 7	2 7 6 7 1	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 1 6 0 7			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	35. 0000	7 000			7 000

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Outillages industriels	Linéaire	4 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 4 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 4 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 544 168
Autres créances	6 514
Total	1 550 682

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	31
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 173
Dettes fiscales et sociales	270 711
Total	310 915

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	26 980
Total	26 980
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	30 442
Total	30 442

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.